

Le Petit Roannais

JOURNAL RÉPUBLICAIN QUOTIDIEN

ABONNEMENTS :
Loire et dép. limitrophes. 5 fr.
Autres départements. 7 fr.
(Etranger, le port en sus)
Les abonnements partent des 1^{er} et 15 de chaque mois

BUREAU DE VENTE : RUE DE LA SOUS-PRÉFECTURE, 25
Dépôts chez les Libraires

RÉDACTION et ADMINISTRATION : Rue de la Sous-Préfecture, 25
ROANNE
Directeur-Gérant et Rédacteur en Chef
JULES BERLAND

ANNONCES :
Chronique locale. 2 fr.
Réclames. 1 fr.
Annonces anglaises. 50

Les annonces sont reçues à Roanne, rue de la Sous-Préfecture, 25.
Id. à St-Etienne, rue St-Catherine, 6.
Id. à Lyon, rue Confort, 14.
Id. à Paris, MM. Aubourg et Cie, place de la Bourse, 10.

Populo Barbaro

M. Chavanne a eu plus de toupet encore que nous ne lui en supposions.

Il n'a pas vanté seulement ses merveilleuses aptitudes politiques, sa fidélité inébranlable au programme électoral de 1881, son dévouement à la démocratie, ses sympathies tout particulièrement ardentes pour les pauvres mineurs ; il a osé parler de sa gestion municipale à Saint-Chamond !

De l'audace, de l'audace, et encore de l'audace ! disait Danton.

Voici un bel exemple de la façon dont notre audacieux se moque du *populo barbaro* (c'est, en petit comité, son expression favorite pour désigner le peuple électoral).

Il rappelle, hier, à ses auditeurs de l'Eldorado, cours d'Izieux, que le préfet de la Loire l'a suspendu, le 30 août 1882, par un arrêté commençant par ces mots :

« Le préfet de la Loire :
« Vu le procès-verbal de l'enquête administrative qui a été faite sur la gestion de M. Chavanne, maire de Saint-Chamond... »

Puis il donne lecture d'une lettre à lui adressée, le 4 novembre 1882, par MM. Gardes, conseiller de préfecture, et Bodenan, chef de division. Ces messieurs l'informaient que « l'enquête administrative ordonnée par le préfet de la Loire sur la gestion des affaires municipales de la ville de Saint-Chamond, pendant les dernières années, était sur le point d'être terminée » et le priaient de leur faire connaître le jour et l'heure où ils pourraient l'entendre.

On voit d'ici l'effet de cette révélation. Quoi ! l'on révoque cet excellent maire le 30 août à la suite d'une enquête, et le 4 novembre suivant, on avoue que la dite enquête n'est pas encore terminée ! C'est odieux ! cet incroyable ! Mouvement prolongé ! Sensation profonde ! *Populo barbaro* est indigné. Il applaudit à outrance son brave député.

Voici pourtant les faits : dès les premiers jours d'août 1882, l'enquête administrative, en ce qui concerne l'inconcevable incurie de M. Chavanne, en avait fait savoir suffisamment long à l'administration pour que celle-ci eût le devoir de suspendre haut et court ce maire extraordinaire. Un arrêté *ad hoc* fut aussitôt préparé, puis communiqué au ministère. Celui-ci le retourna modifié. M. le préfet Thomson le renvoya de nouveau, avec des observations. Et ainsi de suite, pendant un mois, l'arrêté alla et retourna. Il y avait en jeu une question de rédaction. Est-ce à Paris ou à Saint-Etienne que l'on penchait pour les considérants les plus sévères ? Nous n'avons pas à le dire. Toujours est-il que, lorsque ministre et préfet furent d'accord, la veille des assises était arrivée, coïncidence dont M. Chavanne s'est plaint tout-à-fait à tort, car il venait de gagner, dit-on, des considérants sensiblement moins rudes aux lenteurs administratives.

L'enquête se continua ou un supplément d'enquête se poursuivit, peu importe,

jusqu'en novembre. En ce qui concerne M. Chavanne, les trouvailles administratives avaient été, dès les premiers jours, suffisamment lumineuses.

Voilà ce que l'orateur de l'Eldorado s'est bien gardé d'expliquer au *populo barbaro* de ses auditeurs.

Il a omis pareillement de rappeler que, longtemps avant l'enquête ordonnée par M. Thomson, M. Félix Renaud avait chargé un conseiller de préfecture d'examiner certaines affaires de la mairie de Saint-Chamond et que ce conseiller avait découvert de grosses dépenses faites sans autorisation, de gros marchés consentis sans adjudication !

M. Chavanne raconte à ses braves électeurs ce qu'il veut. Il les traite comme un charlatan ou un presdigitateur traiterait son public forain : par l'aplomb, le bagout, la fantasmagorie. Il narre sa visite à M. le président Grévy avec autant de complaisance qu'un Mangin de carrefour en met à raconter ses réceptions à la cour du Japon. Il célèbre les travaux accomplis par lui pour le bien du peuple comme un apothicaire ambulancier les soins donnés à la princesse des Iles Canaries, jeune personne très intéressante. Un de ces jours, il exhibera des décorations exotiques, dont l'une imitera tant bien que mal la Légion d'honneur !

C'est ce jour-là que le *Populo barbaro* sera content et fier de son député !

INFORMATIONS

Intérieur

ELECTIONS DE CHAMBERY

Hier a eu lieu, dans la première circonscription de Chambéry (Savoie), une élection législative pour la nomination d'un député en remplacement de M. Chevalay, décédé.

Quatre candidats étaient en présence : deux appartenant à la nuance Union républicaine : MM. Dumaz, maire de Chambéry, et Mottet, maire d'Aix-les-Bains.

Le troisième candidat est le docteur Jules Carret, qui est de la nuance extrême-gauche la plus avancée.

Enfin, un candidat monarchiste, M. Bouvier, avocat.

Voici les résultats de l'élection :
Inscrits. 19.800
Votants. 15.576
Bouvier, conservateur. 2.708
Carret, radical. 5.874
Mottet, opportuniste. 5.286
Dumaz, opportuniste. 1.708
Ballottage.

LA CONVERSION

M. Naquet, qui a accepté la mission de rédiger le rapport sur le projet de gouvernement relatif à la conversion, était souffrant depuis quelques jours ; il s'est trouvé plus fatigué et c'est pour ce motif qu'il a dû suspendre son travail et que le rapport n'a pas été déposé samedi à la fin de la séance.

M. DUCLERC

L'état de santé de M. Duclerc, ancien président du conseil des ministres, inspire de sérieuses inquiétudes. A la suite d'une chute, M. Duclerc se trouve dans la plus grande faiblesse.

TUNNEL DE LA MANCHE

La commission du tunnel de la Manche s'est réunie vendredi dernier et a constitué son bureau. Le marquis de Landsdowne a été élu président.

Demain la commission commencera ses travaux.

LE TARIF AMÉRICAIN

La protestation des artistes américains résidant en France contre l'impôt que leur gouvernement veut établir sur les œuvres d'art de provenance française, vient d'être régulièrement envoyée au congrès des Etats-Unis.

Elle est signée de plus de deux cents noms.

MEETING RATE

Nous avons dit que des placards révolutionnaires, affichés il y a quelques jours sur les murs de Paris, annonçaient que les anarchistes se réuniraient à deux heures, en un meeting, place de la Concorde.

A l'heure indiquée, la place avait son aspect habituel des dimanches, c'est-à-dire qu'elle était sillonnée par de nombreux promeneurs, et aucune manifestation n'a eu lieu ni à deux heures, ni plus tard.

L'ANARCHISTE CYVOCT

L'anarchiste Cyvoct a comparu devant la chambre du conseil de Bruxelles pour la formalité mensuelle ordonnée par la loi sur la détention préventive. Le tribunal a maintenu le mandat d'arrêt pour un nouveau mois. Ce sera le dernier, sans doute, car il paraît assez probable que d'ici là l'information concernant les faits reprochés à Cyvoct et consorts, et qui ont eu lieu en Belgique, sera terminée. En attendant, le comparant a interjeté appel de la décision.

DEUX EXTRADITIONS

Le *Mémorial diplomatique* annonce que lord Granville a chargé lord Lyons de demander au gouvernement français deux nouvelles extraditions d'Irlandais, soupçonnés de complicité avec les conspirateurs de Londres et de Birmingham.

UN FOU A L'ÉLYSÉE

Deux agents ont arrêté, devant la porte du palais de l'Élysée, un individu nommé Ernest Botier, en proie à une très grande agitation, qui insistait vivement pour être admis auprès de M. Grévy. « Il faut absolument, disait-il, que je m'entende avec lui afin de faire rendre l'Alsace et la Lorraine à la France. »

On a envoyé ce malheureux fou à l'infirmerie.

JULES SANDEAU

M. Jules Sandeau a passé une très mauvaise nuit, perdant connaissance à chaque instant. La famille s'attend d'un moment à l'autre à un fatal dénouement.

Après M. Jules Sandeau, voici un autre écrivain frappé par la maladie. M. Ivan Tourgueniev est gravement atteint en ce moment d'une angine de poitrine. Les souffrances causées à l'écrivain sont tellement douloureuses, que les cris qu'il lui arrachent se font entendre dans la rue de Douai où est situé son hôtel.

MADAME ADOLPHE BLANQUI

Mme Adolphe Blanqui, veuve du célèbre économiste de ce nom et belle-sœur du révolutionnaire plus célèbre encore, est morte hier.

Extérieur

ITALIE

Dans une entrevue avec M. Pioda, ambassadeur suisse en Italie, M. Mancini a déclaré que l'Italie n'était pas disposée à coopérer à la construction du tunnel du Simplon.

SUISSE

La question du rachat partiel ou total des chemins de fer a été discutée pendant deux jours au Conseil national. Elle a été tranchée par un vote négatif rendu, par appel nominal, à la majorité de 67 voix contre 59.

ESPAGNE

La discussion du projet de loi accordant des indemnités aux Français victimes de la guerre carliste s'est terminée à la Chambre des députés par un vote favorable, par assis et levé, après quelques paroles conciliantes et fort bienveillantes de M. Sagasta pour la France.

LES ATELIERS MUNICIPAUX

M. Joffrin avait été chargé par la sous-commission du conseil municipal des subventions aux corporations ouvrières et de l'organisation des ateliers municipaux de convoquer les conseils des chambres syndicales de Paris pour discuter la question de répartition d'une somme de 500,000 fr. qui serait demandée au conseil.

Cette réunion a eu lieu salle Horel, rue Aumaire, 13.

L'assistance était nombreuse mais cependant aucun trouble ne s'est produit au cours de la séance.

M. Joffrin a exposé le but de la réunion : création d'ateliers municipaux ; répartition du crédit demandé au conseil municipal.

M. Joffrin estime sur le premier point que les ateliers municipaux ne doivent pas être, comme ceux de 1848, des chantiers où l'ouvrier d'art roulait des brouettes de terre. Le conseil municipal doit faire, pour toutes les corporations, ce que l'Etat fait pour les typographes du *Journal officiel* ; il doit leur fournir le travail et l'outillage.

Parlant des loyers ouvriers, le conseiller des Grandes-Carrières dit que la nécessité s'impose de les fournir à bon marché aux ouvriers.

M. Joffrin fait une incursion sur le terrain économique, en traitant de jésuite M. d'Haussonville, dont un journal du soir a reproduit une étude sur la question sociale.

M. Guichard succède à M. Joffrin et parle dans le même sens que lui sur les questions en discussion.

M. Cattiaux accepte en principe la demande de 500,000 francs au conseil municipal.

Il donne son avis sur l'organisation des chambres syndicales ; il ne pense pas qu'elles puissent avec fruit se régir elles-mêmes, et il est d'avis qu'elles aient, pour réussir, une direction.

La réunion semble partager absolument l'avis de M. Joffrin, quand il déclare que les 500,000 francs sont une goutte d'eau insignifiante, qu'un million ne suffirait pas à parer au plus pressé et qu'il faudrait 5 millions au moins.

Toutefois, l'assemblée adopte, en principe, l'acceptation du demi-million.

Dans une prochaine séance, la question des ateliers municipaux sera à l'ordre du jour.

LA TRIPLE ALLIANCE

Le *Fremdenblatt*, organe officieux du cabinet de Vienne, dément catégoriquement l'existence d'une note diplomatique que l'on dit avoir été échangée entre l'Italie, l'Allemagne et l'Autriche en novembre passé, et dans laquelle ces trois puissances se seraient garanti mutuellement leur territoire et se seraient engagées à se secourir en cas de guerre. Le *Fremdenblatt* se réfère pour ce démenti aux déclarations de M. Tisza.

La *Correspondance politique*, autre organe officieux de Vienne, publie de son côté l'entre-feuille suivant :

Les communications du correspondant parisien du *Times* sur la genèse et le but de la triple alliance — communications soi-disant authentiques — sont officieusement démenties. Ces informations, ajoute-t-on, ne reposent dans toute leur étendue et dans tous leurs détails que sur une pure fiction, et pour se convaincre qu'il en est ainsi il suffirait de les comparer aux récentes déclara-

tions du ministre président, M. Tisza, à la Chambre hongroise.

L'*Osmanli*, considéré à Constantinople comme organe du palais, fait au sujet de la triple alliance les réflexions suivantes :

L'Allemagne, l'Autriche et l'Italie ont conclu une alliance dont elles ne font plus aucun mystère. Des intérêts que chacun comprendra parfaitement doivent évidemment amener la Suède et la Turquie à adhérer à cette combinaison.

Ajoutons à ces citations cette nouvelle qu'il est sérieusement question d'une communication que le cabinet de Vienne adresserait à notre chancellerie à l'occasion de l'accord des trois puissances.

Explosion à Saint-Chamas

Une terrible explosion s'est produite samedi soir à Marseille, dans une sécherie de la poudrière nationale où étaient 4,000 kilog. de poudre de mine.

Les effets sont désastreux, le feu s'est communiqué avec une rapidité effrayante aux bâtiments environnants. On a pu préserver un bâtiment dans lequel se trouvaient 200 barils de poudre de guerre.

La violence de l'explosion a été terrible. Des débris de charpentes, de maçonnerie, ont été projetés à deux cents mètres de distance.

Le surveillant du séchoir a péri dans le sinistre, on ne sait pas encore s'il y a d'autres morts ou blessés.

Si l'explosion se fut produite dans la journée, pendant le travail des ouvriers, combien de victimes n'auraient-on pas à déplorer !

Les conséquences de ce terrible événement n'en sont pas moins navrantes. Cette poudrière, une des plus considérables de France, occupait un grand nombre d'ouvriers et d'ouvrières ; la plus grande partie va rester pendant quelque temps sans ouvrage.

La malveillance ne serait pas étrangère à ce sinistre, jeudi dernier, un grenier mécanique de la poudrière avait déjà fait explosion.

Une enquête sévère est commencée pour connaître les causes de ce terrible événement.

L'émotion est grande dans le pays.

LE DRAME DE BRUXELLES

Les trois médecins qui soignent Mlle Blanche Miroir : MM. Lavisé, Barlet et Van Overstraeten, ont jugé possible l'extirpation de la balle, logée dans la région de la nuque.

C'est M. Lavisé qui a fait l'opération. Mlle Miroir, que l'extrême agitation de son système nerveux avait empêchée d'être complètement endormie, a supporté l'opération avec beaucoup de courage.

Les médecins ont le plus grand espoir de sauver la blessée.

L'autopsie du cadavre de M. de Lagoda a été pratiquée par les médecins légistes, qui ont fait leur rapport. La déclaration officielle du décès, faite au bureau de l'état civil, porte simplement cette mention : Jean de Lagoda, sans profession, trente ans, né à Saint-Petersbourg, né à

Saint-Petersbourg, décédé à Bruxelles, le 19 avril 1883, à sept heures du soir, 14, Petite-rue-des-Longs-Chariots.

Comme pour l'amour de Dieu

Faire une chose *comme pour l'amour de Dieu* se dit généralement d'une chose que l'on fait avec peu d'empressement. « Quelle peut bien être l'origine de cette locution, nous écrit un de nos lecteurs et comment l'expliquez-vous ? »

La question est assez embarrassante et pour l'amour de Dieu notre correspondant aurait mieux fait de ne pas nous la poser ; nous allons, toutefois, essayer d'y répondre.

Les mendiants demandent l'aumône *pour l'amour de Dieu*, comme Arlequin, dans la chanson du *Clair de la Lune*, demandait à Pierrot d'ouvrir sa porte. Cela suffit, croyons-nous, pour expliquer le sens de la locution : *Comme pour l'amour de Dieu*.

Voici du reste, une autre histoire qui, vraie ou non, est, du moins, vraisemblable et semble motiver parfaitement le dicton.

Autrefois, les frères des ordres mendiants demandaient l'aumône *pour l'amour de Dieu*. On leur rendait certains petits services pour l'amour de Dieu.

Un jour un moine entre chez un figaro de village et le prie humblement de lui faire la barbe *pour l'amour de Dieu* (pour l'amour de Dieu). Le frater, peu soucieux de telles pratiques, mais n'osant éconduire le religieux, le savonne à l'eau froide, prend le plus mauvais de ses rasoirs et lui écorche impitoyablement la figure. Pendant l'opération, on entend dans une chambre voisine un chat pousser d'affreux mialements.

— Quest-ce qui se passe donc demande le barbier en donnant une dernière estafilade à son client d'occasion.

— Ah ! dit le patient, avec un gros soupir, c'est sans doute un pauvre chat à qui l'on fait aussi la barbe *pour l'amour de Dieu*.

CHRONIQUE DE ROANNE

ENCORE LE CANAL

Le *Journal de Roanne* a, comme on dit, une bête noire. C'est M. Audiffred. Plaire à M. Audiffred est le plus grand des crimes. Lui déplaire est un insigne honneur. Là est le mal ; ici, le bien. Il n'y a au monde que cette alternative. C'est Ormuzd ou Ahriman ; à prendre ou à laisser !

Nous avions avancé tout bonnement, l'autre jour, que le canal de Roanne à Givors, vu la situation budgétaire, n'était pas près d'être construit.

« Le canal de Roanne à Givors ! s'écrie aussitôt le *Journal de Roanne* ; mais c'est le canal Audiffred ! Comment diable le *Petit Roannais* ose-t-il admettre que la construction du canal Audiffred puisse subir un retard quelconque ? *Petit Roannais*, mon ami, surveille mieux ta langue une autre fois, ou gare à toi, ma bête noire l'en voudra ! »

Voyez pourtant notre entêtement. Au ris-

d'être croqué par la bête noire du *Journal de Roanne*, nous signifions carrément à M. Audiffred que, s'il était vrai qu'il voulait se faire passer pour l'inventeur du canal, nous nous verrions forcés de le contredire énergiquement.

Le projet d'un canal reliant le Rhône à la Loire est plus ancien qu'on ne croit ; il est plus vieux même que le *Journal de Roanne*, fier de ses dix-sept années d'existence ! M. Brossard, dans la notice qu'il prépare sur le régime de la Loire, et que nous avons annoncée, citera, croyons-nous, quelques pages d'un travail, daté de 1882, où sont énumérés les services que rendrait une voie de communication par eau entre Roanne et Givors ; et, ce qui est vraiment curieux, l'auteur du travail propose l'emploi d'un système de plans inclinés et de grandes écluses qui ressemble énormément à celui qui vient d'être expérimenté à titre de nouveauté dans le Nord.

Vous voyez, *Journal de Roanne*, qu'il n'y a rien de vraiment nouveau sous le soleil ; M. Audiffred ne saurait pas plus prétendre à l'invention du canal que vous à celle de la poudre.

Ce qui fait honneur à nos députés, à tous nos députés, c'est le zèle qu'ils ont mis à s'occuper de l'affaire, à la suivre dans les bureaux des ministères. L'administration locale des Ponts et Chaussées, en la personne de M. Jollois, ingénieur en chef, les a secondés de son mieux. La Chambre de commerce de Saint-Etienne, présidée par l'honorable M. Euverte, s'en est mêlée. Enfin, un comité spécial, composé de grands industriels, a pour mission d'appuyer ces efforts de témoignages importants et de poursuivre la solution la plus prompte possible.

Malgré cela, nous le répétons, les choses ne vont pas vite et le Trésor ne sera pas de longtemps en mesure de nous octroyer les 120 millions nécessaires.

Mais, serait-ce, par hasard, désobliger tous ceux qui ont pris l'affaire à cœur que d'attribuer cet ajournement aussi regrettable qu'inévitable à des circonstances indépendantes de leur volonté, à une force majeure ? Il nous semble que non. C'est faire leur éloge, au contraire, et leur rendre justice. La bête noire du *Journal de Roanne*, si elle nous devait quelque chose, nous devrait donc bien plutôt des remerciements que des reproches.

Ce qui est archi-bête, c'est le parti pris, c'est la manie du *Journal de Roanne* de trouver tout bon ou tout mauvais, selon les gens.

Voilà une question qui intéresse tout le monde dans la Loire : ouvriers et patrons, petits et grands, républicains et conservateurs. Et le *Journal de Roanne* n'y trouve rien qu'une sottise plaisanterie à nous décocher !

Usine Vindrier

Les quatre vingt-six ouvriers qui étaient allés se promener samedi soir, musique en tête, au Coteau, se sont aperçus qu'ils avaient été dupés abominablement par quelques meneurs. Ces derniers n'avaient eu, du reste, rien de plus pressé que de rentrer à l'usine en voyant le piteux résultat de leurs manœuvres.

Si bien qu'aujourd'hui les braves travailleurs sont exaspérés au point de menacer ceux qui les ont trompés et lâchement abandonnés, de leur faire un mauvais parti.

Quant aux honorables patrons de l'usine,

ils se sont arrêtés à une décision qui semble aussi modérée qu'équitable.

On renverra seulement les meneurs qui sont bien connus et dont quatre ont déjà retiré leur livret ; quant aux autres manifestants, s'ils acceptent le travail du samedi, on les admettra de nouveau.

Nous avons la confiance que la population ouvrière de Roanne comprendra ses véritables intérêts et persistera dans son travail habituel, sans écouter les insinuations des faux frères et des exploiters qui cherchent à la tromper.

Que les honnêtes ouvriers républicains se méfient des manœuvres populacières ; qu'ils ne compromettent pas, au profit de gens qui sont leurs pires ennemis et qui veulent pêcher en eau trouble, la situation prospère de notre industrie.

C'est à Roanne que la main d'œuvre se paie le plus cher. En supprimant six heures de travail, on augmenterait les frais généraux dans une proportion déplorable ; on créerait des prix de revient plus élevés que dans la plupart des centres manufacturiers ; on favoriserait la concurrence étrangère qui finirait par faire des produits similaires à ceux de Roanne et à meilleur marché.

Enfin que les ouvriers se rappellent qu'ils ont manifesté d'une façon éclatante en mainte occasion leur attachement aux idées républicaines et qu'il est de leur devoir de bons citoyens de repousser énergiquement toutes les tentatives suspectes.

P.-S. Les tisseurs ou tisseuses renvoyés de l'usine sont au nombre de douze.

Cinquante ouvriers se sont présentés pour les remplacer.

Le calme est parfait.

Usine Badoit

Une réunion des grévistes de l'usine Badoit a eu lieu hier, à 10 heures du matin, sous la présidence du citoyen Deloire, le citoyen Thoset étant secrétaire, le citoyen Thévenin et la citoyenne Bresson, assesseurs.

On a décidé la maintien intégral du tarif proposé, la grève à outrance pour toute journée ne rapportant pas 3 francs.

On réclame de nouveau la suppression d'une machine dite *encolleuse* qui, fonctionnant imparfaitement, est une cause de diminution de salaire.

On veut l'application du rouleau métrique.

M. Granet

M. Granet, secrétaire général de la Loire, a passé une partie de la journée de dimanche dans notre ville.

Tarifs P.-L.-M.

La Chambre de commerce a entendu (lundi 16 avril) la lecture d'un important rapport qui lui a été présenté par sa commission sur les propositions de modifications de tarifs par la Compagnie P.-L.-M. La Chambre a donné, en principe, son approbation à la demande de la Compagnie. Elle a fait cependant des réserves, tant sur les tarifs généraux que sur certains tarifs spéciaux.

Tout porte à croire, dit l'*Echo des Mines et de la Métallurgie*, que la Compagnie pourra tenir compte des réclamations de la Chambre. Déjà, en réponse aux plaintes formulées par les industries houillères et métallurgiques de la Loire, M. Noblemaire, directeur de la Compagnie, avait répondu en donnant en grande partie satisfaction à nos industries. Les négociations continuent.

Débiteurs de Bourses

Dans son assemblée générale du 12 avril 1883, la Compagnie des agents de change de Lyon aurait décidé d'inviter les agents à faire connaître à la chambre syndicale les noms et adresses de ceux de leurs clients qui n'ont pas respecté leurs engagements, soit en refusant de régler leurs différences même par la voie de transaction, soit en leur opposant l'exception de jeu par devant les tribunaux. Ces noms et adresses seraient inscrits

Feuilleton du PETIT ROANNAIS 9

LES BATAILLES DE LA VIE

LA COMTESSE SARAH

PAR

Georges OHNET

III

De colère le marquis se maria. Il épousa la fille d'un très riche brasseur de Londres, ce qui ne contribua pas à calmer l'irritation de lady O'Donnor, fort entichée de noblesse. La famille du brasseur, traitée de haut par la grande dame, prit avec ardeur fait et cause pour le marquis contre l'enfant adoptée, et des récits, dans lesquels la vérité était habilement mêlée de mensonge, commencèrent à circuler. On raconta d'abord que Sarah, ayant fait partie d'une troupe de bohèmes, avait dansé sur la corde dans les foires. Puis on en vint à insinuer qu'elle volait les montres des spectateurs, en faisant le tour de l'honorable société, un plateau de cuivre à la main. On la dépeignait comme une intrigante prodigieusement rouée, qui avait su

spéculer sur la folie d'une dame irresponsable et se faire adopter. Toutes les calomnies que l'on répéta depuis sur le compte de Sarah eurent cette même source. Et la sottise humaine est tellement tenace, les erreurs, dont elle fait le fonds commun de ses bavardages, lui paraissent si précieuses, que jamais ces bruits ne purent être complètement étouffés.

Cependant la pauvre enfant avait grandi auprès de sa mère adoptive et était devenue une adorable jeune fille. L'instruction avait développé sa merveilleuse intelligence et une éducation excellente avait mis la petite bohème en état de paraître dans le monde le plus collet monté. La première fois que Sarah parut à Covent-Garden, dans la loge de lady O'Donnor, sa beauté fit sensation. La Patti chantait avec Nicolini le brillant duo de la *Traviata*. On cessa d'écouter, toutes les loges se braquèrent sur la salle, et, en un instant, à l'orchestre, les chanteurs illustres ne virent plus que des dos. L'impresario produit par Sarah fut la même dans les salons. Les fils des plus grandes familles se disputèrent le plaisir de la faire danser. Avec une grâce un peu froide, la jeune fille accepta les hommages, et sut tenir les adorateurs à distance.

Sarah avait alors dix-huit ans. A la fin de la saison, sa main avait été demandée plusieurs fois à lady O'Donnor. Le fils d'un pair du royaume, riche à millions, beau, spirituel, charmant, se mit sur les rangs ; il fut repoussé comme les autres. Sarah à toutes les prières répondit qu'elle ne voulait pas se

marier. Elle avait résolu de rester auprès de sa bienfaitrice, de la soigner, d'embellir les dernières années de sa vie et de lui rendre en affection tout le bien qu'elle en avait reçu. Le bruit se répandit bientôt mis en circulation par les héritiers de Lady O'Donnor, que si Sarah ne se mariait pas, c'était parce qu'elle avait un amant. On prétendait l'avoir rencontrée plusieurs fois le soir, à minuit passé, seule, à pied, par une pluie battante, dans Haymarket, vêtue d'un manteau sombre. Et, pendant que ces calomnies infâmes étaient débitées sur son compte, la jeune fille, dans le salon de lady O'Donnor, à la lumière calme des lampes qui éclairaient son beau visage sévère et recueilli, faisait la lecture à sa mère adoptive, doucement enfoncée dans un grand fauteuil au coin de la cheminée. La pluie fouettait les vitres, le vent soufflait en rafales dans les rues noires. Et celle que l'on représentait courant à ses rendez-vous d'amour surveillait de son tendre regard le sommeil qui faisait peu à peu incliner sur la poitrine la tête blanche de sa bienfaitrice, et retenait son souffle dans la crainte de la réveiller.

Ce n'était pourtant pas une douce et indolente jeune fille que Sarah. Dans ses veines, le sang violent de la race gipsy coulait impétueux. Hardie et vigoureuse, quand elle suivait, à l'automne, les chasseurs au rocard dans les plaines vertes de l'Irlande, nul ne sautait avec plus d'entrain et de solidité une barrière fixe ou un ruisseau. Des flammes montaient à ses joues, et ses yeux grands devenaient d'un bleu sombre. Les lèvres serrées,

avec une menaçante contraction des sourcils qui lui donnait l'air mauvais, elle allait, s'enivrant de la rapidité de sa course, avide d'espace, et se livrant, pour une journée, à toute la fougue de son caractère passionné. Elle semblait avoir l'orgueil de ne s'arrêter devant aucun obstacle, et dirigeait, sur ceux de ses compagnons qui faisaient un détour pour ne pas aborder de front un talus trop escarpé, ou un fossé trop profond, un certain regard qui leur rendait de l'audace.

Lady O'Donnor, du fond de sa berline, ne perdait pas des yeux sa fille adoptive, courant à bride abattue à travers les plaines semées de bouquets de bois, dans les longues allées des forêts ; et, effrayée par la rapidité de son allure, elle lui criait en passant : « Sarah ! prenez garde ! ». La jeune fille tournait alors la tête avec fierté, et, souriant à sa bienfaitrice, elle lui répondait : « N'ayez pas peur ! ». Elle modérait son train pour un instant, puis la fièvre de la vitesse la reprenait, et elle galopait à la queue des chiens, les excitant de la voix, et mettant sur les dents les piqueurs les plus endurcis par le métier.

Elle était devenue ainsi merveilleusement belle. Lorsqu'elle passait, montée sur sa jument Polly, droite sur sa selle, serrée dans son amazone de drap bleu, qui moulait ses épaules admirables, un feutre gris pose sur ses cheveux d'or, fouettant les branches de sa cravache à pommeau de vermeil, il était impossible de ne pas la suivre du regard.

(A suivre).

sommairement sur un registre spécial, lequel demeurerait dans le cabinet des agents à leur constante disposition.

Les agents, en requérant l'inscription de leurs débiteurs sur ces registres, devraient tenir à la disposition de la chambre syndicale toutes les pièces nécessaires pour établir la légitimité de leur requête.

L'inscription du nom d'un débiteur entraînerait pour tous les agents l'interdiction formelle de faire pour son compte toute opération à terme ou à découvert.

Les contraventions seraient punies d'une amende de 500 fr. pour la première fois, et de 1,000 fr. pour chaque récidive vis-à-vis du même débiteur.

Bataillons scolaires

Une circulaire de M. Jules Ferry donne des instructions aux préfets au sujet de la publication de l'article 4 du décret du 7 juillet 1882, portant que tout bataillon scolaire recevra du ministre de l'instruction publique un drapeau spécial qui sera déposé chaque année dans celle des écoles dont les enfants auront obtenu, au cours de l'année, les meilleurs notes d'inspection militaire.

Le ministre écrit qu'il est décidé à procéder dans la limite des ressources dont il peut disposer, à la concession de drapeaux qui seraient remis aux bataillons scolaires à l'occasion de la fête nationale du 14 juillet prochain; mais pour que ces récompenses conservent tout le prix qu'on y doit attacher, il faut qu'elles ne soient distribuées qu'avec une sage réserve et ne puissent être attribuées qu'à ceux qui ont réellement su les mériter.

Le ministre invite donc les préfets à lui adresser leurs propositions motivées en y joignant celles de la commission constatant que le bataillon proposé remplit les conditions réglementaires, fonctionne bien et mérite réellement d'obtenir un encouragement.

Fournitures militaires

M. Le Bastard, sénateur et maire de Rennes, vient d'adresser à un journal une lettre par laquelle il annonce qu'il a eu une longue conversation avec le ministre de la guerre au sujet des établissements de fournitures militaires de la ville de Rennes.

Le ministre a déclaré qu'il étudierait de nouveau la question avant de prendre une décision. On sait qu'il avait été question de transférer ces établissements dans une autre ville de l'Ouest.

Parmi ces fournitures, il y a la question des chaussures qui a fait, il y a quelques temps, l'objet d'une pétition du cercle des Chasseurs de Saint-Etienne.

Les facteurs en vélo

Il est de plus en plus question de munir d'un vélo les facteurs ruraux pour accélérer, en dehors des villes, la distribution des lettres et des journaux. Cette innovation désirée est déjà mise à profit par un certain nombre de vendeurs de journaux aux environs de Lyon. Ces vendeurs viennent prendre les numéros à la gare, à la station la plus voisine, et ils les distribuent, à grands coups de roue de leurs tricycles, bien avant l'arrivée des facteurs qui apportent, clopin clopant, le journal aux abonnés. L'idée est ingénieuse et ne peut manquer de réussir.

La Pâque juive

Samedi, à midi, a commencé la Pâque juive. Depuis hier, dans toute famille israélite, le pain levé, tout ferment a été enlevé. Sept jours durant, il ne sera mangé que du pain sans levain.

La fête à domicile commence le soir, après la prière, et le père de famille dispose tout pour le Seder. Au milieu de la table sont placés trois grands pains azymes symbolisant le pain, le lait et le peuple. Le premier pain est réservé pour la bénédiction Hamotzi; le deuxième est réservé moitié pour Aphikomen et moitié pour la bénédiction Achilath Mitzah. Le troisième est réservé pour le Moror.

Séance de billard

Un duel national! La distribution des prix aux vainqueurs du fameux tournoi de billard vient d'avoir lieu à Chicago. La France, hélas! a été vaincue.

Le premier prix, consistant en 1,200 dollars et une miniature en or, a été gagné par Jacob Shaffer.

Le champion français, M. Vignaux, n'est arrivé qu'en deuxième. Second prix: 800 dollars.

Mais ce n'est pas sans protester que notre compatriote accepte cette défaite: il prétend que son concurrent Shaffer a fait plusieurs coups qui n'auraient pas dû compter.

Arrondissement

Saint-Germain-la-Montagne. — Un nommé Benoit Ballandras, qui habitait chez son beau-frère Vernas, s'en est allé un beau jour, emmenant quatre moutons.

Le garde, prévenu, les lui ayant inutilement réclamés, la gendarmerie dut intervenir.

Par son injonction, les quatre animaux furent restitués à Vernas et procès-verbal fut dressé à Ballandras.

Pour un bonhomme de 73 ans, il nous semble bien actif. Après cela, la vieillesse est avare, comme disent les paysans.

Chronique de St-Etienne

Saint-Etienne, le 23 avril.

Dimanche 15 avril a commencé, sous le Stend, le concours annuel dit *Tir du Roy*; il s'est terminé hier soir à 6 heures. Immédiatement après, M. Antoine Chapon, président, a proclamé *Roy* pour l'année 1883, M. A. Boiron qui a obtenu 413 points; premier chevalier M. J.-B. Fayard avec 401 points; et deuxième chevalier M. Chevalier, avec 397 points.

Dix-huit tireurs ont pris part à ce concours auquel les sociétaires seuls étaient conviés.

Le président a vivement félicité les nouveaux dignitaires sur leur adresse. Les prix auxquels ils ont droit leur seront délivrés le 15 août prochain à l'occasion du grand concours. Il les a invités à soutenir dignement le drapeau du Tir Stéphanois au prochain concours de Lyon.

Voici les résultats complets de ce Tir du Roy:

Ce tir a lieu en une série de 50 balles à 210 mètres, sur une cible de 1 mètre de diamètre, divisée en dix cercles concentriques numérotés de 1 à 10, celui du centre comptant pour 10 et celui du bord pour 1:

1^{er} prix, MM. A. Boiron, 413 points; — 2^e J.-B. Fayard, 401; — 3^e M. Chevalier, 397; — 4^e A. Duplay, 387; — 5^e G. de Barral, 356; — 6^e A. Martin, 355; — 7^e B. Villiers, 350; — 8^e Pierre Barrallon, 350; — 9^e M. Robert, 327; — 10^e Ponchon, 318; — 11^e J. Baleyguier, 317; — 12^e Degoulange, 304; — 13^e Bertholat, 265; — 14^e Perret, 254; — 15^e Mollez, 247; — 16^e A. Chapon, 242; — 17^e Antony Barrallon, 236; — 18^e Marcon, 224.

Le Secrétaire, L. CHALET.

Encore un souvenir du vieux St-Etienne qui s'en va!

Les nécessités du nivellement, à la suite de la percée de la rue Saint-Denis, amènent la disparition de la croix de mission de la place du Peuple.

Des ouvriers sont occupés aujourd'hui au descellement de cette énorme et remarquable pièce de serrurerie.

Voici en quelques mots l'histoire de ce monument.

En 1593, une croix de bois qui s'élevait sur le *Pré de foire* (la place du Peuple), fut détruite par un hérétique. Son père, Jean Nesmond, la fit relever.

En 1711, cette croix de pierre étant détériorée, fut restaurée et installée solennellement le 10 octobre.

Le 9 mai 1793, sous les plus mauvais jours de la Terreur, fut démolie.

En 1821, après une mission prêchée dans les trois paroisses de Saint-Etienne, Notre-Dame et Saint-Marie, les conseils de fabrique de ces trois églises décidèrent de consacrer le souvenir du monument et l'on vota l'achat d'une croix en fonte qui fut solennellement plantée le 15 mai; celle que les ouvriers descellent aujourd'hui.

Nous avons parlé la semaine dernière d'un vol de 1100 francs commis dans l'étude et au préjudice de M. Delmont, avoué, rue de Roy.

Le vol avait été accompli entre midi et deux heures, au moment où les employés de l'étude prenaient leur repas.

Cette circonstance et quelques autres laissent supposer que le vol avait pu être commis par quelqu'un de la maison et, pendant quelques jours, les soupçons devaient nécessairement s'égarer.

Heureusement, on a pu mettre la main sur le voleur. C'est un nommé Boulet, âgé de 20 ans, clerc chez M. Delmont.

Il a fait des aveux complets. Au moment où on l'a arrêté, il était encore en possession d'un millier de francs environ.

Ce jeune homme, qui était employé chez M. Delmont depuis cinq ans, n'avait jusqu'à ce jour donné prise à aucun soupçon.

Il a été écroué à la disposition de M. le procureur de la République.

Arrondissement

Le Chambon. — Hier soir a eu lieu, dans la salle de la justice de paix, à la mairie, le concert organisé par la Société Philharmonique au bénéfice des pauvres.

Sous l'habile direction de M. Experton, la vaillante Société a joué de manière à faire apprécier ses progrès toujours croissants.

Les artistes-amateurs qui avaient bien voulu prêter leur gracieux concours à cette œuvre de bienfaisance, ont été chaleureusement récompensés par les applaudissements et rappels de l'assistance.

Le Guignol stéphanois avait transporté ses artistes; et le petit théâtre monté et machiné en cinq minutes, a fait merveille. Guignol et Gnafron se sont livrés aux saillies les plus divertissantes. Signalons surtout la *Sérénade au Chambon*, pièce d'actualité qui a remporté le plus grand succès.

Tous nos remerciements à M. P. M., que l'on aurait été étonné de ne point voir prêter le concours de son talent à une fête de charité, comme aussi aux organisateurs qui ont retenu artistes et exécutants en un banquet où la cordialité la plus exquise n'a cessé de régner.

Rive-de-Gier. — Hier, à quatre heures du soir, a eu lieu la distribution des prix et primes du neuvième grand concours annuel de la société de tir. La société musicale a joué, pendant la distribution les meilleurs morceaux de son répertoire.

DÉPARTEMENTS

Rhône

Lyon. — Un incendie a éclaté à la Guillotière dans la maison portant le numéro 272 de l'avenue de Saxe.

Le feu a pris dans le pâté de maisons compris entre les rues des Passants, Bonnefoy, de Charlies et l'avenue de Saxe, et s'étendait sur une longueur de près de 40 mètres.

L'incendie s'est déclaré dans des constructions légères habitées par MM. Vacher, fabricants de cordons de souliers, et s'est promptement communiqué à un atelier d'ebenisterie, à un restaurant tenu par un sieur Rivoire, et à une fabrique de compteurs à gaz.

Les dégâts sont considérables. Aucun accident de personne.

Tarare. — La femme Delhay a été confrontée avec le cadavre de sa fille. Elle n'a pas sourcillé; elle a nié énergiquement.

C'est un femme de petite taille, habillée comme les gens de sa condition; elle cache ses mains sous son tablier, parle d'une voix ferme, mais détourne cependant la tête du terrible spectacle qu'elle a sous les yeux.

Elle a quitté l'amphithéâtre sans la moindre émotion et s'est retirée dans un cabinet où le magistrat a continué l'interrogatoire.

Elle a été reconduite à la prison. La femme Delhay passe pour ne pas être en pleine possession de ses facultés mentales. Elle sera soumise à un examen médical. En attendant, il résulte de l'autopsie que la fille Delhay a bien été étranglée.

Ardèche

Largentière. — Un triste personnage, le nommé Joussoint, fossoyeur à Vinezac, vient d'être arrêté pour violation de sépultures.

Détail odieux: ce n'était pas le vol qui conduisait le malheureux à ses sinistres forfaits; Joussoint, en effet, ne violait que les sépultures de femmes et les constatations faites le jour de la découverte de son crime ne laissent aucun doute sur les intentions aussi sinistres que criminelles de ce personnage.

La monstruosité des faits permet de douter des facultés de Joussoint.

DÉPÊCHES

Service spécial du Petit Roannais
Paris, le 23 avril, 11 h. soir.

LA CHAMBRE

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

Séance du 23 avril

La séance est ouverte à 2 heures.

LA CONVERSION

M. Naquet donne lecture de son rapport sur la conversion.

Il constate l'urgence.

Il rappelle que M. Thiers prévint l'opération lors de l'emprunt.

Il discute les divers systèmes proposés et conclut en faveur du projet du Gouvernement.

La Chambre l'a écouté attentivement; seul, M. Haentjens affectait des distractions.

M. Paul de Cassagnac reproche au Gouvernement, en termes des plus vifs, l'agiotage « scandaleux » dont il est responsable.

L'orateur invoque, contre la conversion, l'opinion de Gambetta, « ce maître de la République ». — Bruit.

Il invoque également l'opinion de M. Léon Say et « du Tirard d'autrefois ».

Il cite la lettre publiée il y a peu de temps par M. Dugué de la Fauconnerie, et dans laquelle celui-ci, racontant un entretien avec M. Tirard, prêtait au ministre le langage le plus hostile à toute conversion.

M. Tirard proteste. Il n'a autorisé personne à parler en son nom. Il a dit seulement à M. Dugué de la Fauconnerie que le Gouvernement proposerait la conversion quand il la jugerait utile.

M. de Cassagnac poursuit, se livrant à de longues et violentes critiques.

M. Rouvier déclare se rallier au projet du Gouvernement.

M. Haentjens soutient qu'on donna aux rentiers 4 fr. 35 en 3 0/0.

M. Tirard, ministre de finances, proteste contre certaine insinuation de M. de Cassagnac, faisant allusion à sa prochaine retraite.

Il fait ressortir la difficulté d'une conversion en 3 0/0.

Il nie que la situation financière soit aussi embarrassée qu'on le dit.

Un emprunt ne sera pas nécessaire pour 1883.

M. Tirard reconnaît que, pour le budget de 1884, il faudra faire un emprunt si l'Etat doit continuer les grands travaux entrepris.

Il déclare qu'il est impossible actuellement de consacrer le produit de la conversion à des dégrèvements.

Ce sera possible ultérieurement si l'on modère les grands travaux.

M. Tirard confirme que le Gouvernement consent à substituer à celle de 5 ans une garantie de 10 ans contre toute nouvelle conversion.

Le Gouvernement accepte aussi la division des titres en séries.

M. le ministre des finances termine en demandant à la Chambre de donner au Gouvernement une marque de déférence.

M. de Soubeyran demande la parole.

La suite de la discussion est renvoyée à demain après un scrutin donnant 304 voix contre 231.

M. WALDECK-ROUSSEAU

M. le ministre de l'intérieur pose sa candidature au conseil général dans le canton de Saint-Albin (Ille-et-Vilaine).

LE CHOLERA

Saint-Petersbourg, 23 avril.

Le professeur Torokin, de l'Académie médico-chirurgicale, a déclaré que, d'après certains signes remarquables sur des cadavres qu'il a examinés dernièrement, il considère comme certain qu'une épidémie de choléra se déclarera en Russie pendant l'année.

Cette nouvelle cause une profonde sensation.

LE PRINCE ROLAND

Le prince Roland Bonaparte vient de donner sa démission d'officier.

DEUX FOUS

On signale deux fous à revolver au café de la Paix et dans le faubourg du Temple, à Paris. Heureusement, personne n'a été atteint.

Bourse de Lyon

du 23 avril 1883

3 0/0	118 1/2	Acieries marines	118 1/2
5 0/0	119 1/2	Acieries St-Etienne	119 1/2
Italian	118 1/2	G. eusot	118 1/2
Credit Lyonnais	518	Loire	518 1/2
Autrichiens	518	Montrambert	518 1/2
Lombards	518	Saint-Etienne	518 1/2
Stéphanoise	395	Rive-de-Gier	395 1/2

REVUE FINANCIERE

Paris, le 21 avril 1883

La grande épreuve de la semaine, c'est la conversion. Le Ministre des Finances, en effet, a déposé sur le bureau de la Chambre un projet de loi sur la conversion du 5 0/0. La chose comme on le voit devient sérieuse. Le marché des rentes s'est vivement ressenti de cet événement, et nos fonds ont baissé rapidement, sauf les 3 0/0, qui sont en dehors de la question.

Le 5 0/0 a reculé à 111,80.
Le 4 1/2 0/0 à 109,25.

Le projet déposé, c'est la conversion en 4 1/2 0/0, telle que nous l'avions annoncée, si l'on se souvient, lorsque les premiers bruits relatifs à la conversion avaient couru à la Bourse.

Tout l'intérêt du marché s'est concentré sur les rentes, et à ce propos, on parle constamment conversion, unification de la dette, etc., etc., et la plupart du temps on ne connaît que très imparfaitement ces différents sujets.

A ceux qui voudraient s'initier aux détails de notre système financier, nous indiquerons un premier article très intéressant à consulter, sur la Dette française et les conversions, et que nous avons trouvé dans le dernier numéro du *Financier des Communes*, toujours à la recherche de l'actualité. — A part les rentes, le marché n'a pas subi de modifications très importantes, il a été plutôt ferme.

Les vendeurs de 5 0/0 sont certainement les mêmes que les acheteurs du Foncier, d'Obligations foncières, de Compagnie foncière de France et d'Algérie, etc., qui se prémunissent contre la conversion actuelle et contre les conversions futures; car après la réduction en 4 1/2 0/0, viendra la réduction en 4 0/0. Il faut avouer que ceux qui ont agi ainsi étaient bien avisés, et nous conseillons aux capitalistes d'en faire autant.

Le 4 1/2 au cours actuel donne 4,00 0/0. Le 4 0/0 rapporte 4 0/0 soit des revenus inférieurs à ceux des valeurs de tout repos que nous indiquons; il y a la matière à arbitrage fructueux. — La liquidation du 15 avril s'est bien passée, l'argent, toutefois s'est montré un peu plus exigeant; si nous en jugeons par le taux d'intérêt obtenu par la Banque des Communes de France qui a banifié à sa clientèle de reports, environ 4 0/0 (net 3,97 0/0) par la dernière quinzaine d'avril. Malgré le renchérissement de l'argent les valeurs se sont maintenues fermes. Le Foncier entre 1835 et 1840. Les Obligations foncières nouvelles à 346 et 347.

L'Administration du journal demande des vendeurs.

S'adresser, 25, rue de la Sous-Préfecture.

CRÉDIT LYONNAIS

SOCIÉTÉ ANONYME
Capital: 200 Millions
SAINT-ÉTIENNE
7, Place de l'Hôtel-de-Ville, 7
SAINT-CHAMOND RIVE-DE-GIER
42, Grande-Rue, 42 Place Grenette, 5
ROANNE THIZY
Rue Nationale, 104 Place Bazin

ORDRES DE BOURSE A PARIS ET LYON
DEPOTS DE TITRES
A SAINT-ÉTIENNE, LYON ET GENÈVE
SOUSCRIPTION AUX ÉMISSIONS
ENCAISSEMENT ET ESCOMPTE DE COUPONS
Régularisation, libération et renouvellement de titres
Comptes de dépôt. - Comptes-courants
ESCOMPTE ET ENCAISSEMENT D'EFFETS DE COMMERCE
CHÈQUES, MANDATS, LETTRES DE CRÉDIT
Opérations de banque de toute nature

Obligations ville de Lyon 1880
Le Crédit Lyonnais délivre à guichet ouvert
les obligations ci-dessus, au prix indiqué cha-
que jour dans ses bureaux, net de tout frais.

ASSURANCES
Sur la vie, contre l'incendie et contre les accidents.

Il n'est bruit de tous côtés que des merveil-
leux effets obtenus par la pommade du Vallon
et la tisane dépurative et fortifiante au Jabo-
rendi, lesquelles sont employées avec succès
contre toutes les plaies en général : dartres,
boutons, etc., etc. quelle qu'en soit la nature ou
la cause; c'est par milliers qu'il faut compter
les personnes guéries par ces précieux médica-
ments qui sont à la portée de tout le monde
puisque le traitement ne coûte que 2 fr. 50:
pommade du Vallon, 1 fr. 50; boîte de tisane,
1 franc. — Seul dépôt pour Saint-Etienne: ph.
Duplat, à Valbenoite.

On trouve à la même pharmacie le dépôt de
tous médicaments spéciaux pour la guérison
certaine des maladies secrètes. 210

HERNIES sans opération, guérison
prompte et parfaite, garan-
tie par les faits. En consé-
quence plus de bandages. Par le D^r GAILLARD,
médecin de la Faculté de Montpellier, domicilié
à Lyon, quai de la Charité, 1.

BOANS PILULES DÉPURATIVES THONIER
de Succès
Jaco^r de FLEURY Ph^m à PONTAISE. Purifient le sang
chassent la bile, les glaires et les humeurs et conservent
la santé. Très-efficaces dans toutes les maladies
du sang, la hémorrhée, le FAYARD, 12, rue Montblanc, Paris et toutes ph^m

Asthme, Oppression
Le SIROP de JANNIN
d'un succès toujours croissant depuis
vingt ans, calme instantanément les crises
et amène une guérison rapide.
Excellents effets dans les Palpitations,
Rhumes, Maladies de Poitrine. — Le Flacon 3 fr.
Dépôt: St-Etienne, pharmacies TARDIVI et
BOUCHARDY et dans les bonnes pharmacies

Eaux-Bonnes — Eau Minérale Naturelle
Contre: Rhumes, Catarrhes, Bronchites, etc.
Asthme, Phtisie rebelle, à tout autre res.
Employée dans les hôpitaux. — DÉPÔT PHARMACIE
Vente annuelle de 10 millions de Bouteilles

Le remède le plus efficace contre l'anémie,
la chlorose, la faiblesse, l'épuisement des for-
ces sont les gouttes concentrées de Fer Bra-
vais: sans goût, sans fatigue pour l'estomac,
ce médicament s'absorbe très facilement.

Ordres de Bourse à terme et au comptant

MAISON
CHARRIER-THIERRÉE et C^{ie}
SUCCURSALE A SAINT-ÉTIENNE
1, Grande rue du Marché, au 1^{er}

La maison se charge des ordres au comptant
et spécialement de ceux à terme et ne prend
qu'un seul courtage (le courtage officiel).

Une circulaire est envoyée chaque soir gra-
tuitement à tous les clients qui en font la de-
mande par écrit.

Nota. — Toutes les opérations en banque ne
comportent qu'une seule liquidation et un seul
courtage par mois.

Gargarisme Barnoud

Pastilles agréables contre laryngite, maux
de gorge, extinction de voix. 2 fr. 50. M. PRU-
DON, ph. 3, r. République, Lyon, toutes phar-
macies. Envoi franco contre timbres-poste.

PHARMACIE DE LA LOIRE

6, place Saint-Etienne, ROANNE

DÉPÔT DE TOUTES LES EAUX MINÉRALES

De toutes les Spécialités Françaises et Étrangères

BANQUE GÉNÉRALE DE LYON

8 et 10, rue de la Bourse, 8 et 10
SUCCURSALES AU PUY ET A VIENNE
Société anonyme. — Capital, 4,750,000 francs

LA BANQUE BONIFIE

Aux dépôts de fonds remboursables:

A vue	2 0/0
A CINQ JOURS DE VUE	3 0/0
A 6 mois	4 0/0
A 1 an	4 1/2 0/0
A 2 ans et au-dessus	5 0/0

Escompte. — Encaissements
Achat et vente de valeurs. — Coupons
Renseignements. — Emissions

LA MAISON DE SANTÉ DU D^r CABARET

rue d'Armaille, 19, Paris, est connue depuis plus de
vingt ans pour la guérison, **SANS OPÉRATION**,
des affections cancéreuses, des tumeurs et glandes.

St-Etienne, Imp. J. Berland, pl. de l'Hôtel-de-Ville 4

Maladies des Enfants

SIROP DE RAIFORT IODÉ

de GRIMAUD et C^{ie} pharmaciens

Plus actif que le sirop anti-
scorbutique, excite l'appé-
tit, fait fondre les glandes,
combat la toux, guérit les
maux de gorge, éruptions de la
peau, Dépuratif par excel-
lence.

Paris, Ph^m Vial, 1, r. Bou-
daloue. — A St-Etienne Ph^m
Jacob et Arnault.

LE BIEN-ÊTRE FACILE

Moyen de s'assurer, sans
gérer son budget, de bonnes
et sûres rentes, par l'ACHAT
AU COURS et payables
en 2 ans d'obligations de
1^{er} ordre, Crédit Foncier,
villes Paris, Lyon, etc.,
avec chance de gagner 150,000
fr. ou autres sommes aux di-
vers tirages; Ec. à M. BER,
17, rue Laval, Paris, ou aux
Délégations commu-
ciales à Marseille, qui
enverront franco sur demande,
brochures explicatives.

SOULAGEMENT IMMÉDIAT et GUÉRISON

des Rhumes ou Bronchi-
tes des Irritations des Ca-
tarrhes, de l'Asthme, de
la Coqueluche et de la
Grippe. PAR LE

SIROP PECTORAL
DE F. JACOB, PHARMAC.
5, RUE DE LA LOIRE, 5
Prix 1 fr. 50 cent.

AGENCE V. FOURNIER

6, r. Ste-Catherine, 6
Abonnements sans frais à
tous les journaux.

Dépôt des Eaux minérales

EAUX DE VICHY

Larbaud et St-Yorre
45 cent. la bouteille
Le verre est repris pour 5 cent.
A la Pharmacie Arnault

VINS DE BORDEAUX

M. L. Vienne-Lazare, Prop^r Nég^t, 97, 99, 101, rue Lagrange, à Bordeaux,
offre ses Vins en nature, payables en 60 jours, franco port, gare désignée:
Vins de table rouges 1881 130 f. 1882 130 f. 1883 130 f. 1884 130 f.
Cotes de Bourg 1879 160 f. 1880 160 f. 1881 160 f. 1882 160 f.
Et la marchandise ne convient pas, l'acheteur a le droit de la refuser. — On demande repr^t social.

APPAREILS CONTINUS

Pour la Fabrication des Boissons gazeuses
Eaux de Seltz, Limonades, Soda-Water, Vins mousseux, Bières.
Les seuls qui soient argentés à l'intérieur.



Les Siphons à grand et à petit levier sont solides et faciles à nettoyer
J. HERMANN-LACHAPPELLE
J. BOULET & C^{ie}, Successeurs, INGÉNIEURS-CONSTRUCTEURS
Pour cause d'agrandissements

RUE BOINOD, 31-33 (Boulevard Ornano 4-6), Paris.
ENVOI FRANCO DU PROSPECTUS DÉTAILLÉ

50 pour 100 de REVENU PAR AN
LIRE les MYSTÈRES de la BOURSE
Envoi gratuit par la BANQUE DE LA BOURSE (Soc^{te} Anonyme). Capital: 10 Millions de fr.
PARIS — 15, Place de la Bourse, 15 — PARIS

Vingt-unième Année

LE MONITEUR DES SOIES

JOURNAL HEBDOMADAIRE, AVEC BULLETIN QUOTIDIEN

Administration et Bureaux: 48, rue Mulet, 48, LYON

PRIX DE L'ABONNEMENT:

JOURNAL SEUL	AVEC BULLETIN
Ville de Lyon.....Fr. 25	Ville de Lyon.....Fr. 40
Départements..... 30	Départements..... 40
Union postale..... 40	Union postale..... 70
Autres pays..... 50	Autres pays..... 80

Les abonnements sont reçus à Saint-Etienne, à l'Agence de publicité
V. FOURNIER, 6, rue Sainte-Catherine

Un numéro: 50 centimes

ANNONCES: 25 c. — RÉCLAMES: 50 c.

Les Annonces sont reçues exclusivement à l'Agence de
publicité V. FOURNIER, 6, rue Sainte-Catherine, à
Saint-Etienne.



VIN

J'envoie franco et absolu-
ment gratis la méthode
détaillée pour fabriquer les
Cidres, Bières, Vins de rais-
ins secs de 6 à 15 centi-
mes le litre; Liqueurs, Co-
gnac, Rhum, Kirch; 60 0/0
(Aisne). Ajouter 15 centimes pour envoi franco.

VENTE EN GROS ET DÉTAIL

A l'Agence générale de Publicité V. FOURNIER, 6, rue Ste-Catherine, 6, à St-Etienne

BILLETS DE LOTERIE

INTERNATIONALE TUNISIENNE

Autorisée par décret de S. A. le Bey le 22 février 1882

Cette loterie a pour but d'aider à la création d'établisse-
ments européens de bienfaisance et d'utilité publique en
Tunisie.

UN MILLION DE FR. DE LOTS

Six millions de billets

Le paiement des lots se fera en argent

5 gros lots de 100,000 fr.	10 lots de..... 10,000 fr.
2 lots de..... 50,000 —	100 lots de..... 1,000 —
4 lots de..... 25,000 —	200 lots de..... 500 —

Les fonds seront déposés à la Banque de France

DE L'UNION CENTRALE

ARTS DÉCORATIFS

Reconnue d'utilité publique

Autorisée par arrêté ministériel du 31 mai 1882

POUR LA CRÉATION A PARIS D'UN

MUSÉE D'ART DÉCORATIF

538 Lots formant

DEUX MILLIONS DE FR.

Payables en espèces

Quatorze millions de billets

Gros Lot: 500,000 fr.

Un lot de 200,000.	4 lots de 100,000.	4 lots 50,000.
8 lots de 25,000.	20 lots de 10,000.	100 lots 1,000.
	400 lots de 500 fr.	

Les fonds seront déposés à la Banque de France

PALAIS DES BEAUX-ARTS

VILLE DE LILLE

5,000,000 de Billets

600,000 Francs de Lots

GROS LOT: 200,000 FRANCS

1 lot de..... 100,000 fr.	5 lots de..... 10,000 fr.
2 lots de..... 50,000 —	25 lots de..... 1,000 —
4 lots de..... 25,000 —	50 lots de..... 500 —

Prix du Billet: UN FRANC

Envoi franco par la poste contre le prix du billet, plus 15 centimes jusqu'à 3 billets; 30 centimes de 3 à 10 billets; 45 centimes
de 10 à 15 billets; 60 centimes de 15 à 20 billets

FORTES REMISES POUR LA VENTE EN GROS

NOTA. — Bien désigner le nombre de Billets demandés pour chaque Loterie